

Barère, au nom du comité de Salut public, soumet à la discussion le projet de décret présenté par Saint-Just, dans la séance du 8 juillet, sur les 32 membres de la Convention détenus en vertu du décret du 2 juin ; il s'exprime ainsi :

Votre comité a pensé que le moment était arrivé où vous deviez prendre l'attitude fière de la justice nationale, et frapper indistinctement tous les conspirateurs. Il m'a chargé de soumettre de nouveau à votre délibération le projet de décret de Saint-Just, relatif aux députés réfugiés à Caen.

Voici ce projet de décret :

La Convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public, décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}.

La Convention nationale déclare traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salle, Louvet, Bergoeing, Pétion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Fermon, Kervelegan, Henri Larivière, Rabaut-Saint-Etienne, Lesage de l'Eure, qui se sont soustraits au décret rendu contre eux le 2 juin dernier et se sont mis en état de rébellion dans les départements de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, dans le dessein d'empêcher l'établissement de la République et de rétablir la royauté.

Art. 2.

Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Lasource, Vergniaud, Mollevaut, Gardien, Grangeneuve, Fauchet, Boilleau, Valazé, Cussy, Meillan, prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont mis en état de rébellion.

Art. 3.

La Convention nationale ordonne l'impression des pièces remises au comité de Salut public et décrète l'envoi aux départements.

(La Convention adopte ce projet de décret.)

Gaston (2). Je demande aussi le décret d'accusation contre plusieurs traîtres qui sont encore dans votre sein, et qui n'ont pas rougi de se déclarer les amis de Vergniaud, je veux parler de Fonfrède, de Ducos et de Carra, de Carra surtout, ce lâche qui a fui au camp de Famars, et qui fait un journal qui pervertit l'esprit public.

Maximilien Robespierre. Je demande le renvoi de cette proposition au comité de Salut public.

28 juillet 1793.